

mes d'affaires du pays, qui tiennent le commerce entre leurs mains. Qu'advint-il alors, M. l'Orateur? J'admirai encore le premier ministre en cette occasion. Le premier ministre envoya quelques-uns d'entre eux à Washington. Voici ce qui est arrivé: Ils sont venus le voir et lui ont dit: Il nous faut préparer un tarif de revenu, il nous faut nous prononcer pour le libre-échange tel qu'il est en vigueur en Angleterre, il nous faut remplir nos promesses. L'honorable ministre sourit, de ce sourire qui sait charmer les dieux et les hommes, et leur dit: Vous êtes très simples. Ce que vous pouvez faire de mieux c'est d'aller à Washington. Mais avant cela, afin de leur venir en aide, il envoya à Washington une colombe portant dans son bec une branche d'olivier, sous la forme de l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton). Il en résulta que ces messieurs revinrent de Washington sans avoir rien fait, et le premier ministre leur dit alors: Nous n'avons pas de tarif de revenu, nous n'avons pas de libre-échange tel que pratiqué en Angleterre. Alors, l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) fut atteint de sciatique et de rhumatisme—le rhumatisme politique et la sciatique du tarif de revenu—et s'exila. Il s'en revint quelques semaines après, et il n'était ici que depuis quelques jours, lorsque nous fûmes avertis que le tarif était prêt. Cela veut dire que l'honorable député d'Oxford-sud a été scandaleusement traité et que le ministre des Finances a dû sacrifier ses principes; et, maintenant, je désirerais savoir si l'on exigera de l'honorable député de Lisgar (M. Richardson) le sacrifice de ses principes. Il s'est prononcé fortement—je crois qu'il a pensé qu'il aurait à subir une élection, mais cette élection a été ajournée, comme la mienne à trois ou quatre mois—dans son journal, et il a dénoncé les membres du cabinet pour avoir renié leur système du tarif de revenu et la réforme des droits de franchise. J'ai grandement hâte de savoir ce qu'il fera lorsque l'on nous soumettra le tarif tel qu'il a été esquissé, dans les discours prononcés ici, et dans l'organe le plus autorisé de Toronto.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

M. DAVIN: M. l'Orateur, avant de terminer, je désirerais vous entretenir d'une autre question, celle de l'Acte des écoles du Manitoba. L'arrangement conclu, sous certains rapports, ne peut être reçu comme règlement de la question. Il semble même que le gouvernement ne le considère pas comme réglant définitivement l'affaire, car plusieurs membres du cabinet, dont l'honorable député de Chambly et Verchères, et, je crois, le premier ministre lui-même, ont demandé un ablégat, et l'ablégat, d'après un télégramme publié dans le *Star* du 27 mars, est chargé d'un pouvoir extraordinaire et discrétionnaire. On nous dit qu'un ecclésiastique puissant de Londres a déclaré ce qui suit:

Je ne puis voir comment l'adoption de l'acte de la législation du Manitoba règle la question. Le sort futur de M. Laurier et de son parti dépend certainement de la décision de Monseigneur del Val. Tous les députés libéraux de Québec, à l'exception de trois (dont M. Laurier) ont signé l'engagement de régler la question des écoles du Manitoba en faveur des droits de la minorité.

Naturellement, voici ce que quelques-uns de mes électeurs me diraient à ce propos: "Il vous sied M. DAVIN.

très bien à vous, M. Davin (et ils auraient raison de dire cela), de vous déclarer satisfait des actes de M. Greenway, mais cela ne nous satisfait pas du tout: vous ne pouvez appeler cela un règlement, à moins que la minorité n'y consente." Le télégramme continue ainsi:

Ces messieurs ne peuvent s'en tirer autrement; il leur faudrait donner leur démission ou se faire battre aux élections à la prochaine occasion. Ainsi, les 45 membres catholiques du Sénat et de la Chambre des Communes, y compris M. Laurier et tous les membres catholiques de son gouvernement, au nombre d'environ 30 aux Communes, ce qui constitue exactement la majorité de M. Laurier, ont signé une pétition adressée au pape, lui demandant d'envoyer un délégué pour régler la question.

L'honorable député de Chambly et Verchères (M. Geoffrion) a déclaré à un reporter qu'il a signé ce document. Voici la suite du télégramme:

Ces messieurs en signant un document de cette nature se sont virtuellement engagés à reconnaître l'autorité de la décision de leur arbitre. S'ils s'y refusent, ils seront au point de vue de l'Eglise, reconnus comme ayant violé leur parole donnée au pape.

Je vois que l'honorable député d'Iberville (M. Tarte) rit de cela; mais, M. l'Orateur, il n'y a pas trois ans que l'honorable député, qui alors était assis en arrière de moi, s'est levé, et a attiré dans un langage véhément, l'attention sur les injustices faites à la minorité; tant qu'il a pu s'en faire un cheval de bataille, il s'est servi de cette question, mais dès qu'il a été au pouvoir et qu'il a trouvé incommode de remplir ses promesses et d'agir selon ses anciens principes, il a changé de voie,—je ne le dis pas pour l'offenser—et avec une effronterie éhontée, il s'est mis à rire de ses anciennes convictions et à plaisanter sur son changement de front. J'ai vu un portrait éminemment respectable de l'honorable député d'Iberville, publié dans le *Globe*, je ne sais quelle bonne action M. Bנגough lui attribuait, mais ayant par devers moi le dossier de l'honorable député d'Iberville, je puis dire que M. Bנגough peut le dessiner et le peindre; il peut le peindre sous des teintes plus ou moins brillantes ou sombres, mais ni lui ni aucun autre artiste ne pourra jamais le blanchir. Le télégramme continue ainsi:

C'est grâce à cette pétition, portée à Rome par M. Charles Fitzpatrick, solliciteur général du Canada, et seulement sur l'assurance que ces messieurs se conformeraient à la décision du délégué, que le pape s'est décidé à intervenir.

Certainement, l'on ne pouvait envoyer un ablégat que dans ces conditions.

Mgr del Val est nanti de plein pouvoir pour régler la question, exiger la soumission des évêques récalcitrants, ou placer M. Laurier et ses partisans, au cas où ils refuseraient de se soumettre à sa décision, dans une position de nature à ruiner virtuellement leur avenir politique ou à les forcer de renier leurs obligations à Sa Sainteté. De fait, Mgr del Val verra M. Greenway aussitôt que possible afin de savoir exactement quelles sont les concessions que celui-ci est disposé à faire aux catholiques, et Mgr del Val exposera à M. Greenway dans cette entrevue le minimum exact et irréductible des demandes de l'Eglise.

Ceci explique deux choses: La déclaration faite à un reporter à Londres par Mgr Merry del Val, sur ce qu'il pensait des offres de M. Greenway et l'opinion généralement répandue dans l'Ouest de la temporisation de M. Greenway. Nous n'avons pu nous empêcher de nous demander pourquoi M. Greenway remettait toujours à plus tard la présentation de son projet de loi, mais nous savons maintenant que ces retards avaient lieu parce qu'il atten-